



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de février,
présents	11	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février. 2024

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J. BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. GIANDOLINI D. PADEL S.

EXCUSÉ : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. BEYNEL

OBJET : AVENANT CONVENTION AVEC LA POSTE POUR LA GERANCE DE L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec La Poste en novembre 2005 afin de définir les conditions dans lesquelles les services de la Poste sont proposés dans le cadre de l'agence communale.

A la suite d'un changement de personnel, les horaires d'ouvertures de l'agence postale, qui ont été modifiées en septembre 2022 et mars 2023 doivent être à nouveau rectifiées à compter du 27 novembre 2023 comme suit :

Lundi : 16h00-19h00

Mardi : 8h30-11h30

Mercredi : 16h00-19h00

Jedi : 8h30-11h30

Vendredi : 8h30-11h30

Samedi et Dimanche : Fermée

Un avenant au contrat doit être établi.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de cet avenant.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
M. BEYNEL

Le Maire,
P. CARTERON

Transmis au représentant de l'Etat le 22 février 2024

Publié le 22 février 2024

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat